

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/02/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	13	13

L'an 2026, le 27 Février à 18:00, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame BOUTTIER Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 12/02/2026. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 12/02/2026.

Vote
A l'unanimité
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Mme BOUTTIER Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, M. CHARDRON Yann, Mme GAGNARD Sylvie, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis, Mme HERMENAULT Aurélie

M. GENDRON Bernard

A été nommé(e) secrétaire : Mme GOURIOU Véronique

2026/011 – Subvention aux Associations 2026

Vu le Code de Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2321-1,

Vu les demandes de subventions présentées par les Associations, accompagnées de leur bilan,

Sur proposition de Mme Le Maire,

Le Conseil Municipal, après examen et après en avoir délibéré, décide :

- D'ALLOUER les subventions suivantes aux différentes associations au titre de l'exercice 2025 :

Désignation	Montant alloué SUBVENTION 2026
Ani'Marçon	500.00€
Gymnastique volontaire marçonnaise	160.00€
Club de l'Âge d'Or - Génération Mouvement	150.00€
Association Harmonie de Marçon	1 500.00€
Amicale des Sapeurs Pompiers	1 218.00€
APE Les Ecoliers de la Dème	1 000.00€
Marçon Hier et Aujourd'hui	650.00€ (Mme GAGNARD est sortie au moment du vote) - 12 Pour
Unacita canton de la Chartre sur le Loir	150.00€

La Venture - Le Muz	800.00€
L'asso'Mnambule	250.00€
Association "Les Riverains de Marçon"	350.00€
D'un rivage à l'autre	300.00€(Mme SINNAEVE est sortie au moment du vote) - 12 Pour
Arts-totem	200.00€
Association RIRI & FIFI	100.00€
Cœur de chats 72 - Asso fidèle Lotochristelle72	100.00€
Saga-Cité	1 800.00€ (M. CHARDRON est sorti au moment du vote) - 12 Pour
RASED	200.00€
Don du sang bénévole « Val de Loir »	100.00€
La Clef aux Champs	200.00€
Association "Les amis du Barrage de Coëmont"	250.00€
SOUVENIR Français	50.00€

« La présente délibération est exécutoire à compter de sa publication ou de sa notification. Elle peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de cette date, sauf retrait ou abrogation par l'autorité compétente dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales. »

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 02/03/2026
Le Maire
Monique BOUTTIER



Secrétaire de séance
Mme GOURIOU Véronique